

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-pacte-une-nouvelle-provocation-envers-les-personnels.html>



Le pacte, une nouvelle provocation envers les personnels !

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : jeudi 9 février 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



ENGAGÉ-ES POUR UNE AUGMENTATION DE NOS SALAIRES

Pénurie alarmante d'enseignant-es, déclassement salarial à tous les niveaux de carrière, épuisement professionnel, inégalités salariales femmes/hommes persistantes, suppressions de postes, réforme des retraites, inflation grandissante ... la réponse du ministère pour les personnels : des missions supplémentaires ! Le pacte est une proposition hors-sol, méprisante et provocatrice !

La [FSU](#) le dit et le répète : le pacte n'est en rien une revalorisation ! Il s'agit de rémunérer les personnels pour des tâches supplémentaires. Payer quelqu'un pour ce qu'il fait n'a rien de novateur ou de moderne, c'est la base du travail rémunéré. L'emploi systématique du mot revalorisation par le ministre et le gouvernement relève de la tromperie institutionnelle.

Une proposition méprisante pour la réalité du temps de travail des enseignant-es : les enquêtes institutionnelles montrent à la fois que les professeur-es ont une charge de travail très lourde (la moitié travaille plus de 43h par semaine selon la DEPP en octobre 2022) et un état d'épuisement avancé (enquête de l'observatoire du bien-être, octobre 2022). La principale réponse du ministère est donc de charger plus encore la barque !

Méprisante aussi pour les femmes : là aussi, les enquêtes institutionnelles confirment l'état des inégalités femmes/hommes en matière de rémunération dans l'Éducation nationale en particulier par les primes et les missions supplémentaires. Réponse du ministère : renforcer l'usage des primes et des missions supplémentaires. Dans l'Éducation nationale la prétendue grande cause du quinquennat en reste, encore une fois, au stade des grands discours !

Une proposition provocatrice : en faisant des remplacements à l'interne un élément obligatoire du pacte, au motif qu'il y a « une demande sociale très forte » sur cette question, dans le second degré, le ministère fait porter sur les enseignant-es la responsabilité de pallier à l'incurie institutionnelle en la matière. Dans le premier degré, c'est par le seul prisme du soutien en sixième dont on sait qu'il est déconnecté de la réalité. De même, il compte sur le déclassement salarial des personnels entretenu par les gouvernements successifs pour que le pacte soit pris par les collègues.

Une proposition hors-sol : le ministère invente une usine à gaz improbable pour l'organisation du pacte au niveau des écoles et des établissements. Les protocoles Covid de contact tracing paraissent presque simples en comparaison ! Concernant les directeurs et directrices d'école, le pacte modifie leur statut, avant même la parution des décrets, c'est la pire application de la loi Rilhac ! Il les positionne de façon hiérarchique en leur donnant la responsabilité de répartir les missions des enseignant-es, de les évaluer et d'en rendre compte à l'IEN. Au passage, il alourdit leur charge de travail alors que c'est l'inverse qui est demandé par la profession.

Le pacte, une nouvelle provocation envers les personnels !

Le ministère est donc prêt à faire dysfonctionner les écoles et établissements, à alourdir la charge de travail, à aggraver les inégalités femmes/hommes pour appliquer un projet politique hors-sol.

Pour la FSU, le pacte, c'est non ! Elle exige une revalorisation sans contreparties de toutes et tous, débuts, milieux et fins de carrière. Elle appelle les personnels à rendre visibles les revendications salariales dans les mobilisations retraites notamment les 11 et 16 février et le 8 mars à l'occasion de la journée de lutte pour les droits des femmes.

Les Lilas le 9 février 2023